

Avenir du pays d'Arles : un consensus se dessine

Les élus des trois intercommunalités veulent agir au sein du PETR, si le Département disparaît



Les membres du Conseil syndical du PETR, issus de Terre de Provence, ACCM et la vallée des Baux, sont parvenus à un compromis, lundi.

/PHOTOS BRUNO SOUILLARD

Le débat a été agité, ces derniers jours, sur l'avenir institutionnel du pays d'Arles. D'un côté, les Alpilles et ACCM, deux des trois intercos du territoire, prêtes à bâtir une intercommunalité unique pour récupérer les compétences du Département des Bouches-du-Rhône en cas de disparition de ce dernier. De l'autre, Terre de Provence, bien plus prudente, et un député de Châteaurenard, Bernard Reynès, freinant des quatre fers sur cette question tout en parlant de coopérations avec le Gard rhodanien et le Vaucluse.

Bref, une légère cacophonie, qui a incité les élus du pays d'Arles à trouver un consensus au sein du Pôle d'équilibre territorial et rural. Réunis lundi en fin d'après-midi, les membres du conseil syndical du PETR ont semble-t-il réussi à mettre

les choses à plat, sur cette épineuse question de l'évolution institutionnelle du territoire. "Le bureau doit prendre une position claire et unique, a lancé Michel Fenard, président du PETR et maire des Baux. Cela peut paraître surprenant pour nos

"Surprenant pour nos concitoyens d'avoir des avis pas toujours cohérents." M. FENARD

concitoyens d'avoir des avis pas toujours cohérents, cela ne permet pas de rassurer les habitants du territoire."

Au final, les élus se sont mis d'accord sur quatre principes : le refus de rentrer dans la métropole Aix-Marseille, le refus de

voir le Département disparaître, la volonté de rester dans le périmètre de celui-ci (et donc de ne pas aller vers le Vaucluse), et celle de récupérer les compétences départementales au cas où celui-ci serait fusionné avec la métropole.

De plus, la réflexion sera conduite sous la responsabilité du PETR, avec l'accord des trois intercos. Une étude pour évaluer la meilleure manière d'assumer ces compétences du Département sera lancée dans les prochains jours. "L'intercommunalité unique, c'est prématuré d'en parler, il y a toujours quelques crispations", a reconnu Michel Fenard. Mais si l'étude démontre que c'est la seule façon de récupérer les missions du Conseil départemental, il faudra quand même s'y résoudre. "Il faut laisser les choses mûrir, a ajouté le pré-

sident du PETR. Le plus urgent, c'est le projet de territoire."

"Personne n'écarte l'idée d'une intercommunalité unique, mais nous attendons l'étude sur les modalités de la mise en place de ce département à l'échelle du pays d'Arles pour évoquer ce sujet", a complété Bernard Reynès, soulignant les "points communs" des 29 villes du pays d'Arles. Avant de préciser : "Parler d'une seule voix, c'est essentiel. Si on affiche des positions différentes, Marseille va les entendre, Paris va les entendre, et ce ne sera pas bon pour nous." À la fin de la réunion, le maire de Saint-Rémy, Hervé Chérubini, qui avait ouvert le débat sur l'interco unique, semblait lui aussi satisfait. "On est arrivé à un compromis sur les quatre points les plus importants, a-t-il souligné. Globalement, on avance, et sans

"Un compromis sur les quatre points les plus importants." H. CHÉRUBINI

doute plus rapidement que ceux que beaucoup auraient pu imaginer. Dans le pays d'Arles, nous sommes les premiers du département à avoir un Scot (Schéma de cohérence territoriale, Ndlr), les seuls à avoir un label Territoire à énergie positive pour la croissance verte. On n'est pas obligé d'être dans la Métropole pour être efficaces!" Les résultats de l'étude sur la meilleure manière de récupérer les compétences départementales devraient être connus dans un mois environ. Moment où pourrait ressurgir le débat sur l'intercommunalité unique...

Christophe VIAL

Interco unique : un combat qui ne date pas d'hier

Le vice-président d'ACCM, David Grzyb, a souhaité rappeler que les "néo convertis" à l'intercommunalité unique ne sont pas les premiers à "engager le combat sur ce sujet. Et l' élu de rappeler les nombreuses déclarations et tribunes qu'il avait pu dire ou écrire que la question. "Le pays d'Arles restera-t-il le dernier village gaulois, avec encore et toujours trois structures intercommunales pour moins de 180 000 habitants ?", de-

mandait-il déjà, en 2013. Et s'il ne siège pas au sein du PETR, David Grzyb ne compte pas rester étranger au débat. Le 1^{er} décembre, son association "Arles, des avenir à partager" organisera une conférence sur ce thème, en présence de Jean-François Cesarini, député d'Avignon, en charge d'une mission parlementaire pour "une nouvelle décentralisation". Rendez-vous à l'amphithéâtre de l'Espace Van Gogh, à 18 heures.

QU'EST-CE QU'UN PETR ?

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), créés par la loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains. Selon l'article L5741-1 CGCT, ce sont des établissements publics constitués par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population, en l'occurrence le pays d'Arles.